

Jeudi 15 décembre 2022

Stationnement

Les abonnements dématérialisés à compter de janvier

La gestion du stationnement évolue à Villeneuve-sur-Lot : le paiement dématérialisé progresse. Dans un souci de simplification pour l'usager et d'amélioration du service rendu, les cartes d'abonnement « résident » pour les riverains du cœur de ville et les cartes « actif » pour ceux qui y travaillent, seront désormais dématérialisées.

À compter du 2 janvier 2023, les usagers pourront donc acheter leur abonnement mensuel ou trimestriel directement à l'horodateur ou via une application mobile. Plus besoin d'aller retirer sa carte, ni de l'apposer scrupuleusement derrière son pare-brise : l'agent de surveillance de la voie publique n'aura qu'à saisir la plaque d'immatriculation du véhicule pour s'assurer de la formule choisie. Anti-fraude, le système représente également un gain de temps pour l'administré à toutes les étapes : délivrance, renouvellement, changement de véhicule.

Au préalable, une petite démarche est demandée : s'enregistrer à l'accueil de la Police municipale afin qu'un dossier soit créé sur le logiciel dédié, et les identifiants fournis.

Pour mémoire, les administrés doivent fournir les documents suivants :

- Résident : certificat d'immatriculation et justificatif de domicile de moins de trois mois.
- Actif: certificat d'immatriculation et justification d'emploi dans le centre-ville.

Bon à savoir :

- . L'application, nommée Flowbird Parking, est téléchargeable gratuitement sur l'App Store et Google Play.
- . Bien entendu, pour ceux qui le souhaitent, les abonnements pourront toujours s'acheter à l'accueil de la police municipale, par carte bancaire, chèque ou espèces.
- . Rappel des tarifs des cartes d'abonnement :

CARTES	Résident	Actif
Mensuelle	20 €	30 €
Trimestrielle	60 €	90 €
Semestrielle	120€	180€
Annuelle	240 €	360 €

Renseignements : police municipale, 05 53 49 50 30, du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.